

Dossier de presse

Le 30 juin 2017

VERS UN REGROUPEMENT VOLONTAIRE DES DÉPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES



Contacts presse

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Grégoire LÉBOUC
Tél. : 01 47 29 32 32
Courriel : glebouc@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr

Conseil départemental des Yvelines
Inès CHARLES-LAVAUZELLE
Tél : 01 39 07 81 33
Courriel : icharleslavauzelle@yvelines.fr
www.yvelines.fr

Communiqué de presse

Le 30 juin 2017

VERS UN REGROUPEMENT VOLONTAIRE DES DÉPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES

Vendredi 30 juin, les Assemblées départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont délibéré simultanément et ont approuvé la demande, formulée par une large majorité des élus, de regroupement des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines afin de former une seule et nouvelle collectivité départementale. Les Assemblées départementales demandent au Gouvernement d'approuver ce regroupement dans les plus brefs délais, et en tout état de cause avant le 1^{er} janvier 2018.

Depuis 2015, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines travaillent à un rapprochement

Patrick Devedjian, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, et Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines, partagent la même vision et la même ambition pour les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Leur idée principale est de réunir les capacités humaines et financières des deux Départements pour porter conjointement de grands projets capables d'améliorer le quotidien de leurs concitoyens.

L'objectif de ce rapprochement est de répondre aux attentes de leurs administrés qui demandent à vivre sur des territoires attractifs et qui attendent des politiques efficaces, cohérentes, et soucieuses de la bonne utilisation de l'argent public. Ces deux Départements ont une grande frontière commune, ils partagent, en outre, de nombreux axes de transports, dont la Seine, qui sont, depuis toujours, des points de développement majeurs pour leurs territoires.

Cette volonté s'est en particulier traduite par la création le 5 février 2016 de **l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine**, qui a déjà obtenu des résultats plus que satisfaisants et permis d'améliorer, sans dépense supplémentaire, le service rendu à l'échelle des deux Départements.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont également choisi de **s'appuyer sur l'expertise de la société civile** pour garantir l'efficacité de ce regroupement. Le conseil de développement durable interdépartemental, installé début 2017, mène actuellement un travail d'étude et de concertation sur ce sujet. **Des rencontres avec des acteurs de la société civile seront organisées au mois d'octobre 2017.**

Question juridique :

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le regroupement de deux Départements existants peut être décidé par décret en Conseil d'Etat dès lors que :

- ces deux Départements appartiennent à la même région ;
- leurs territoires forment un ensemble d'un seul tenant ;
- la demande de regroupement est inscrite à l'ordre du jour du Conseil départemental à l'initiative d'au moins 10% des membres de chacun des Conseils départementaux concernés ;
- la délibération concernée est adoptée de façon concordante par les deux assemblées départementales à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

LE REGROUPEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES

Une décision ambitieuse et essentielle pour garantir le service rendu aux concitoyens

Par courrier, les Conseillers départementaux des Hauts-de-Seine, en accord avec les Conseillers départementaux des Yvelines, ont sollicité Patrick Devedjian pour inscrire à l'ordre du jour de la séance publique **une délibération portant demande de regroupement des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines auprès du Gouvernement**. De leur côté, les Conseillers départementaux des Yvelines ont formulé une demande similaire auprès de leur Président, Pierre Bédier.

Dans ce courrier, les Conseillers départementaux rappellent que la constitution d'une métropole capitale puissante et équilibrée est essentielle au développement de l'Ile-de-France et de la nation tout entière. Les élus souhaitent que **les compétences de la Région Ile-de-France soient renforcées** et qu'elle puisse **s'appuyer sur un moteur puissant à l'ouest de Paris**. Une fois unifiés, les territoires des Hauts-de-Seine et des Yvelines accroîtront le **dynamisme territorial** et **maintiendront un service public de proximité de qualité** malgré les contraintes portant sur leurs ressources. **Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'objectif du Gouvernement de simplifier l'organisation institutionnelle des territoires et de freiner l'empilement des strates administratives. La nouvelle collectivité conserverait, dans sa diversité, une taille humaine.**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont expérimenté le principe de leur rapprochement avec la création d'un établissement public interdépartemental. Depuis le 5 février 2016, cette politique a déjà porté ces fruits. Le regroupement permettrait d'amplifier considérablement ce mouvement, en harmonisant l'ensemble des procédures et des politiques publiques, stratégiques comme de proximité, en milieu urbain comme rural, à l'échelle d'un territoire de 3 millions d'habitants.

L'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine Une démonstration de l'efficacité du projet



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

L'année 2016 a été marquée par la concrétisation des engagements pris pour favoriser l'efficacité des politiques publiques au plus près des besoins des territoires avec :

- La création des services interdépartementaux de l'archéologie préventive (5 chantiers engagés depuis 2016), de l'adoption, et d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental (1 915 km de routes départementales).

- La fusion des SEM d'aménagement au sein du nouvel opérateur Citallios. En 2016, 24 nouvelles commandes et 11 contrats d'études ont été enregistrés. Parmi les premières grandes opérations de Citallios : la transformation du Parc d'Affaires situé à Asnières en bord de Seine et celle de la ZAC Rouget-de-Lisle à Poissy dans les Yvelines.

- La création d'un conseil de développement durable interdépartemental destiné à éclairer les futures politiques territoriales.

- Des groupements de commande qui ont pour avantage principal de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle sur les achats. La massification permet de réaliser des économies sur les prix grâce à l'augmentation du volume d'achat (le gain d'ores et déjà mesuré est d'environ 30% en 2016/2017).

- le lancement par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, avec l'Agence Régionale de Santé, de l'avis d'appel à projet de la plateforme d'établissements et de services pour pallier le déficit de capacité d'accueil d'adultes en situation de handicap psychique ou d'autisme.

Tous ces dispositifs sont mis en place sans aucune dépense supplémentaire pour le contribuable puisque les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines mettent à disposition les moyens des services des deux collectivités.

Plus d'informations sur le nouveau site :
www.epi78-92.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

L'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine demande à la société civile d'émettre ses recommandations



Conseil de Développement
Durable Interdépartemental



Yvelines • Hauts-de-Seine

Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) a été saisi par Patrick Devedjian, Président de l'Etablissement Public Interdépartemental en mars dernier, pour apporter sa vision sur les relations des Hauts-de-Seine et des Yvelines avec la société civile.

L'interaction entre les Départements et la société civile, sous toutes ses formes de représentation, contribue à donner du sens et à renforcer l'efficacité de l'action départementale. Le projet de fusion entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine entre dans une nouvelle phase qui implique d'anticiper l'adaptation des systèmes relationnels mis en place par les institutions préexistantes.

Dans ce contexte, les 80 membres du C2DI ont été chargés d'explorer les pratiques de dialogue et de coopération avec la société civile actuellement en vigueur au sein des deux Départements et de proposer des modalités pour adapter ces systèmes au futur Département fusionné.

La plénière d'ouverture a permis de poser les enjeux de ce sujet majeur, notamment s'agissant de la place de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, en France et en Europe.

“Yvelines et Hauts-de-Seine : relations avec la société civile”

La saisine du C2DI porte sur la société civile au sens large, c'est-à-dire en incluant les acteurs économiques et l'ensemble des usagers. Plusieurs types de questions seront abordées :

- > **quelles relations existantes avec la société civile au sein des deux Départements ?**
- > **quels rôles la société civile joue-t-elle dans le déploiement des politiques départementales ?**
- > **quelles évolutions envisager ?**

Les travaux se structureront de la manière suivante :

- > **22 juin 2017** : plénière d'ouverture
- > **mi-septembre 2017** : commission n°1 sur les relations existantes au sein des deux Départements
- > **mi-octobre 2017** : commission n°2 sur le parangonnage et les bonnes pratiques
- > **mi-janvier 2018** : plénière de clôture avec la présentation de l'avis du C2DI et ses préconisations
- > **fin janvier 2018** : présentation en Conseil d'administration de l'EPI

Des rencontres avec des acteurs de la société civile seront organisées au mois d'octobre 2017.

Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental

*Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) est chargé par le **Président de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine** d'émettre des préconisations sur des enjeux communs aux deux Départements. Le C2DI est une instance consultative et a deux objectifs principaux :*

- > constituer un **lieu de débat et de rencontre** entre les acteurs des deux territoires,*
- > **apporter le regard et l'expertise de la société civile aux réflexions des deux Départements**, sous la forme d'avis.*

*Il a été instauré le **1^{er} décembre 2016** par le Conseil d'administration de l'EPI et s'est substitué au Conseil de Développement Durable des Hauts-de-Seine (C2D92) qui existait depuis 2005. Ce dernier a été saisi sur des sujets tant externes (Grand Paris et densité, Fret et logistique...) que sur des sujets plus internes (OpenData, Protection de l'Enfance et de la Jeunesse...).*

*Le C2DI est placé auprès du **Président de l'EPI** et est dirigé par François Leblond. Il organise librement ses travaux (sessions de travail, auditions d'experts, etc.) et dispose d'un secrétariat général.*

*Il compte **80 membres bénévoles** assurant la représentation des acteurs du territoire. Ils sont organisés en 4 collèges :*

- > **les élus**,*
- > **les acteurs socioprofessionnels**,*
- > **les personnalités qualifiées**,*
- > **les associations** (environnementales et cadre de vie, à vocation sociale, coopération décentralisée, sportive...).*

Plus d'informations sur le nouveau site :
www.epi78-92.fr